



CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2018-193

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU MARDI 5 JUIN 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 30 mai 2018, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. M. de GOUVION SAINT CYR, Mmes GUILLEMOT, MANSUY, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mme HUGO, Mme DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir M. TALLOT), Mme LASSUS (pouvoir Mme HUGO), M. AUBERT (pouvoir M. LAMBLIN), M. BAUCHE.

ETAIENT ABSENTS : Mme FLEURANTIN, MM. DELBARRE, PATENAY.

Mme HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 6 juin 2018.

OBJET : ELECTION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- désigne Mme HUGO pour remplir cette fonction.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le cinq juin deux mil dix-huit.

POUR EXPÉDITION CONFORME
LE MAIRE.
JACQUES LAMBLIN



CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2018-194

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU MARDI 5 JUIN 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 30 mai 2018, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGÉARD, TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. M. de GOUVION SAINT CYR, Mmes GUILLEMOT, MANSUY, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mme HUGO, Mme DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir M. TALLOT), Mme LASSUS (pouvoir Mme HUGO), M. AUBERT (pouvoir M. LAMBLIN), M. BAUCHE.

ETAIENT ABSENTS : Mme FLEURANTIN, MM. DELBARRE, PATENAY.

Mme HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 6 juin 2018.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 3 MAI 2018

RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du jeudi 3 mai 2018.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le cinq juin deux mil dix-huit.

POUR EXPEDITION CONFORME
LE MAIRE.
JACQUES LAMBLIN



CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2018-195

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU MARDI 5 JUIN 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 30 mai 2018, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. M. de GOUVION SAINT CYR, Mmes GUILLEMOT, MANSUY, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mme HUGO, Mme DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir M. TALLOT), Mme LASSUS (pouvoir Mme HUGO), M. AUBERT (pouvoir M. LAMBLIN), M. BAUCHE.

ETAIENT ABSENTS : Mme FLEURANTIN, MM. DELBARRE, PATENAY.

Mme HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 6 juin 2018.

OBJET : AFFAIRES GENERALES – PROGRAMME ACTION COEUR DE VILLE – SIGNATURE DE LA CONVENTION-CADRE PLURIANNUELLE DU PROGRAMME ACTION CŒUR DE VILLE
RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

Par délibérations concordantes en date du 8 février 2018 et du 22 février 2018, les conseils communautaires du Territoire de LUNEVILLE à BACCARAT et municipaux de LUNEVILLE, ont acté la candidature au Programme Action Cœur de Ville.

Pour mémoire, la Ville de LUNEVILLE, en partenariat étroit avec la Communauté de Communes du Territoire de LUNEVILLE à BACCARAT, l'Etat et la Caisse des Dépôts, a signé la convention « Démonstrateur 21 » en juillet 2016.

Cette convention s'articule autour de trois axes :

- La requalification immobilière dans le centre-ancien (quartier prioritaire de la politique de la Ville) ;
- La consolidation de l'activité commerciale (vacance commerciale prononcée) ;
- Le développement de l'économie touristique autour du Château (trop déconnecté du centre ancien).

Dans ce cadre, le conseil municipal, réuni en séance plénière du 14 septembre 2017, a conclu un partenariat avec l'Ecole Nationale d'Architecture de NANCY pour la requalification de l'Îlot Bastien.

Cette démarche s'inscrit pleinement et par anticipation, dans le dispositif « Action Cœur de Ville » dont le lancement a été acté à CAHORS, par le Premier Ministre, le 14 décembre 2017. Ce programme en faveur des villes dites « moyennes » s'inscrit dans le cadre d'une démarche partenariale qui donnera lieu à la signature d'un contrat spécifique et à la mise en œuvre d'une Opération de Revitalisation Territoriale (ORT).

Le programme Action Cœur de Ville s'adresse en priorité à des villes « pôles d'attractivité », hors périmètre des métropoles, dans lesquelles une action de redynamisation du cœur de ville est nécessaire.

LUNEVILLE s'inscrit pleinement dans cette démarche et ce, depuis dix ans, avec un projet global abouti, une ingénierie et une gouvernance opérationnelle qui sont prêtes à mettre en œuvre les premières actions de ce programme dès 2018.

Dans le GRAND-EST, il est utile de préciser que la Ville de LUNEVILLE a été retenue, avec six villes (SEDAN, BAR-LE-DUC, CHAUMONT, LONGWY, SAINT-DIE-DES-VOSGES et GUEBWILLER), par le Secrétariat Général à l'Aménagement Régional (SGARE) dans la démarche « Ville moyenne ». Dans le GRAND-EST, celle-ci a été lancée le 6 novembre dernier à SAINT-DIE-DES-VOSGES. Il a été indiqué à cette occasion que l'expérimentation nationale est complétée, dans notre région, par un accompagnement spécifique des 7 villes, dans le cadre d'une étude-action financée par des crédits du Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET).

Cette étude-action a été organisée sous la forme de séminaires au bénéfice des 7 villes concernées. Le premier séminaire s'est déroulé à METZ le 7 décembre 2017. Une autre rencontre s'est tenue le 16 janvier 2018 à BAR-LE-DUC. LUNEVILLE a accueilli le 3^e séminaire le 1^{er} février 2018. Un 4^e séminaire a eu lieu à LONGWY le 20 février 2018.

Parallèlement à la poursuite de ces travaux, le préfet de Région a été chargé, avant le 15 février 2018, d'établir une liste par ordre de priorité des communes et intercommunalités du GRAND-EST candidates au projet action Cœur de Ville et dont le dossier était le plus abouti.

C'est dans ce contexte que La Ville de LUNEVILLE et la Communauté de Communes ont été retenues parmi les 222 villes bénéficiaires du Programme.

Notre dossier étant solide, il contient de nombreux projets à maturité. Aussi, le Ministère de la Cohésion des territoires a proposé que nous signons la convention dès le mois de juin 2018.

Dès lors, nous avons mis toute l'énergie nécessaire pour élaborer et signer la convention-cadre avec les partenaires financiers et techniques.

Ce sera la 1^{ère} convention signée en France.

Élaboré en concertation et en partenariat avec les élus du territoire, les acteurs économiques, techniques et financiers, le programme « Action Cœur de Ville » est au service des territoires. Il vise à leur donner les moyens d'inventer leur avenir, en s'appuyant sur leurs atouts, à travers la prise en compte de leur dimension économique, patrimoniale, culturelle et sociale, et en adaptant la nature et l'intensité des appuis en fonction des besoins.

Il permettra, sur la durée du quinquennat, de donner une nouvelle place à ces villes dans les priorités du pays. C'est une expression de la nouvelle politique de cohésion des territoires.

Pour concrétiser la mise en œuvre de ce programme d'envergure nationale, le projet de convention joint en annexe a été élaboré en concertation avec l'ensemble des partenaires.

Ce document phare propose de décliner 5 axes, à savoir :

- Axe 1 - De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre ville ;
- Axe 2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré ;
- Axe 3 - Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions ;
- Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine ;
- Axe 5 - Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs.

Ces 5 axes ont permis de décliner 16 actions matures au niveau opérationnel d'ores-et-déjà fléchées dans le projet de convention joint à la présente.

Le Maire de LUNEVILLE et le Président de la Communauté de Communes du Territoire de LUNEVILLE à BACCARAT seront amenés à signer la convention cadre le 7 juin 2018.

Ainsi, le conseil municipal sera amené à autoriser Monsieur le Maire à signer la convention-cadre du programme Action Cœur de Ville et à l'autoriser à demander les subventions à la DSIL.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- au nom d'un territoire qu'il représente et des habitants qui le composent, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention-Cadre liée au Programme « Action Cœur de Ville » et à solliciter les demandes de subventions liées à la DSIL.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le cinq juin deux mil dix-huit.

